

L'essentiel du CE Normandie Centre

■ La parité est elle au rendez-vous ?

Depuis le 17 octobre, la Direction se gargarise d'être nominée 1ère entreprise dans le palmarès établi sous le patronage du ministère des Droits des Femmes en matière de féminisation des instances dirigeantes. Ce palmarès est établi selon des critères qualitatifs et quantitatifs : taux de féminisation du CA (33%) et du Conseil Exécutif (25%). On peut s'interroger sur le sérieux de cette gloire soudaine pour Orange. Compte tenu du faible nombre de participants à ces très hautes instances, le simple fait de recruter UNE femme permet de faire grimper de 10% le taux de féminisation !!! L'entreprise poursuit toujours un objectif de taux de féminisation de ses instances dirigeantes de 35% à horizon 2015 et a même objectivé ses leaders sur ce critère pour leur part variable.

Mesdames, il faut vous présenter...car les taux sont faibles sur la DONC

Le taux de féminisation des effectifs CDI est inchangé pour 2012 par rapport à 2011. Il est de 35 %.

Une légère progression du taux de féminisation 1 % pour les bandes B, D, E et G . Le taux de féminisation reste stable pour les bandes C et Dbis.

86 % des recrutements en CDI concernaient la bande C, avec un taux de féminisation de 31 %.

Le taux global de féminisation des promotions en 2012 est de 32 %

■ La commission formation attire l'attention...

Des élus sur quatre points :

- Le premier point concerne la forme du dossier présenté. Le document présenté est si synthétique qu'il n'éclaire pas beaucoup.
- Le second point est relatif à l'indicateur principal de la formation, en 2014, le nombre d'heures de formation par salarié chute encore, il passe à 34h. En 2011, il était de 39h.
- Le troisième point porte sur l'enjeu spécifique « favoriser la participation des salariés inscrits aux sessions de formation ». La commission soutient



complètement cette action, et nous proposons de décliner cette action de la manière suivante :

- veiller à ce que les cadres, qui sont souvent les premiers à se dispenser eux-mêmes des formations, soient exemplaires, ce qui induit une prise en compte de leur charge de travail.
- cesser d'invoquer les nécessités de services pour supprimer au dernier moment les formations prévues (ou pour en réduire la durée)
- s'assurer que les salariés à temps partiels sont convoqués aux formations pendant leurs temps de travail. L'organisation des convocations aux formations doit tenir compte de l'augmentation du nombre de TPS.
- Enfin la quatrième et dernière remarque concerne la réorganisation de la formation dont la Commission n'est pas informée. Cette réorganisation concerne 4 unités, l'AD, l'AVSC, le CCOR et la DOMP ; sa mise en place est programmée pour 2014. Il semble qu'une expérimentation ait été menée à Rouen, la Commission aurait aimé en être informé et en connaître le bilan. La direction nous informe le jour de la présentation du dossier que l'expérimentation a lieu sur la dernière période commerciale (octobre à décembre).

La CFE-CGC pense que le nombre d'heures total prévu en formation sur la transmission des savoirs et des compétences reste faible, surtout avec la connaissance du grand nombre de départs en TPS et retraites prévus en 2014 et pour les années suivantes... Attention de ne pas se trouver dans une situation de disparition de compétences stratégiques. La direction nous dit faire le même constat ...

■ Règlement intérieur de l'AENC...

Une modification du règlement intérieur a été proposé au CHSCT le 26/09/2013 sur le chapitre IV Hygiène et Sécurité. Ce nouveau texte a été approuvé par le CHSCT 6 voix pour 1. Au CE, seul 2 OS CFE-CGC et CFDT ont voté pour...

■ AGILS : UIC ou UIN !!!

UI Centre : 2 AGILS prévues :

- AGIL 1 (Eure et Loir, Loiret et Cher)
 - AGIL 2 (Indre et Loire, Loir et Cher et Indre)
- La logique d'organisation est faite autour du réseau routier, les distances étant néanmoins très importantes. Les 2 AGILS ont toutes les compétences dans tous les métiers. L'entraide sera donc limitée à des besoins ponctuels ou en cas de crise. Des coordonateurs sont prévus dans les groupes d'intervention pour optimiser le plan de charge en liaison avec la CA.

Le projet paraît assez bien ficelé à travers des responsabilités établies clairement. A suivre de près le volet promotion à priori associé aux évolutions des responsabilités des différents acteurs. L'accord de promotion signé par notre syndicat nous le permet.

UI Normandie, 3 AGILS sont prévues (pour le moment ?) :

- AGIL Seine Maritime
- AGIL Manche Calvados
- AGIL Eure Orne

La direction de l'UI Normandie ne tient pas compte des synergies existantes entre la Seine Maritime et l'Eure d'une

part et le Calvados et l'Orne d'autre part, le réseau routier étant, de plus, adapté aux entraides Caen-Alençon et Rouen-Evreux.

La création de l'AGIL Eure-Orne est difficilement compréhensible : Pas de complémentarité entre les 2 départements géographiques des liaisons routières peu efficaces entre Evreux et Alençon. La parade repose sur un système d'entraide complexe venant de l'AGIL Seine Maritime vers le département de l'Eure et de l'AGIL Manche Calvados vers le département de l'Orne ...

Pourquoi ne pas avoir simplifié l'organisation en ne faisant que 2 AGILS ? 1 AGIL Haute Normandie et 1 AGIL Basse Normandie.

Avantage : plus grande simplicité de l'entraide et réseau routier adapté et efficace sur les territoires HN et BN.

Pas de de coordonateurs affichés pour optimiser les plans de charge dans les groupes d'intervention. Pourtant, sur le terrain, nous savons bien qu'aujourd'hui cela existe ...

La CFE-CGC affiche clairement son scepticisme concernant ce fonctionnement à 3 AGILS et notamment de l'AGIL Eure Orne qui ne nous paraît pas pérenne.

■ Création du pôle réseau FTTH DO Normandie Centre à l'UI Normandie :

Situation actuelle sur le FTTH :

- Un pôle réseau au niveau maille FTTH DONC + DO Ouest basé à Nantes
- Un pôle Pilotage Production Client FTTH (PPC FTTH) Ouest basé à Rouen.

A la cible les pôles FTTH seront implantés au niveau de chaque DO. Pour la DO NC :

- Un pôle réseau FTTH DO NC basé à Rouen (objet de cette présentation à ce CE) : il s'agit d'une création, ce pôle sera autonome à partir d'octobre 2014, il sera composé de 6 pilotes
 - Un PPC FTTH pour la DONC basé à Rouen (sur la base du PPC maille existant) et constitué de 6 pilotes
- Le but est de maîtriser au niveau de chaque DO tous les domaines du FTTH de bout en bout.

Il s'agit d'une mutualisation de plus au niveau des deux UI de la DONC après celles déjà intervenues pour les RAI, GTC et GSO et celles à venir comme RQF. Jusqu'où irons-nous dans les mutualisations ?

Vos correspondants CFE-CGC

Daniel Collin Elu Titulaire – 06 88 05 92 77
Florence Le Lepvrier Elu Suppléante – 06 89 73 50 07
Georges Giraud Représentant Syndical – 06 08 23 26 23

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemeilleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC :

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications

- nos lettres :**
- Comprendre & Agir
 - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : info@cfecgc-uns-a-ft-orange.org
- nos blogs :**
- www.telecoms-media-pouvoir.net
 - www.adeas.org

	https://www.facebook.com/cfecgc.orange
	https://twitter.com/CFECGCOrange